

Marcel BAZIN

Le thème de l'Environnement dans les ateliers d'urbanisme en milieu rural

La deuxième année de la formation de 3ème cycle dispensée à l'I.A.T.E.U.R. (voir encadré) est en grande partie consacrée à des ateliers d'urbanisme ou d'aménagement faisant travailler des groupes d'étudiants sous la direction d'enseignants et de professionnels. Les étudiants issus de formations initiales variées abordent ces ateliers après avoir suivi en première année divers modules d'enseignements théoriques puis effectué un stage de trois mois dans un organisme d'aménagement. Les connaissances acquises séparément dans des disciplines variées peuvent alors être réunies pour être appliquées à des cas concrets. A côté d'ateliers portant sur des quartiers urbains, un ou plusieurs ateliers ont été chaque année consacrés au milieu rural depuis 1986-87, année de mise en place du système actuel à l'I.A.T.E.U.R. Les uns ont porté sur l'étude globale d'une commune dans la perspective de l'élaboration ou de la révision de son plan d'occupation des sols (POS), successivement Guignicourt (Aisne, 2 000 habitants), Verzenay (Marne, 1 400 habitants), Châtillon-sur-Marne (Marne, environ 1 000 habitants), Faverolles-et-Coëmy (Marne, 350 habitants) puis la petite ville d'Aÿ (Marne, 4 800 habitants) et les autres sur des dossiers d'environnement plus ponctuels : étude d'impact pour une ouverture de carrière dans la plaine alluviale du Perthois ou étude de la rivière des Tarnauds, près d'Épernay, pour un syndicat de rivière. Mais les premiers ont eux aussi toujours comporté un volet consacré aux problèmes d'environnement. Nous présenterons ici un exemple de chaque sorte, celui de la commune de Châtillon-sur-Marne et celui de la rivière des Tarnauds, tous deux étudiés en 1988-89, avant de proposer quelques réflexions sur l'intérêt de cette démarche.

UNE ÉTUDE COMMUNALE : CHÂTILLON-SUR-MARNE

Choix de la commune et organisation du travail

La commune de Châtillon-sur-Marne, chef-lieu de canton du département de la Marne, se trouve sur la rive droite de la Marne à 20 km à l'ouest d'Épernay et 35 km au sud-ouest de Reims. Elle fait partie de l'arrondissement de Reims. Elle fait partie de l'arrondissement de Reims, et de l'aire couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Reims, donc du rayon d'action de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims. Gérard Obers, chargé d'études à l'Agence et chargé de cours à l'I.A.T.E.U.R., qui avait animé l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de Châtillon en 1983 et sa révision en 1986-87, a proposé d'y consacrer un

atelier réunissant la totalité des 23 étudiants entrant en deuxième année en octobre 1988.

Deux raisons se conjugaient en faveur de ce choix. La première, d'ordre pratique mais fort importante, était la présence d'interlocuteurs ouverts à notre projet en la personne du maire, M. Schwartz, et de ses conseillers municipaux, prêts à "jouer le jeu" tout au long de l'année universitaire. En même temps, la commune se prêtait à l'analyse de thèmes variés. Issue de deux fusions successives, elle réunit en fait trois villages répartis de part et d'autre d'un modeste affluent de la Marne, le ruisseau de Belval : Châtillon proprement dit sur une colline dominant au nord la vallée de la Marne, Montigny qui lui fait face sur le versant opposé et Cuisles un peu plus à l'amont. Le territoire communal assez vaste (1166 ha) a une topographie différenciée et réunit des rebords de plateaux boisés, des versants couverts de vignes et des vallées alluviales consacrées aux labours. L'agriculture se partage donc entre deux orientations très différentes, la production de vin de Champagne et la polyculture céréalière, tandis qu'une part notable de la population active va travailler dans les agglomérations importantes situées à proximité. Le milieu naturel est relativement fragile, la colline même où les ruines de l'ancien château ont cédé la place à une statue monumentale du Pape Urbain II a été affectée récemment par un glissement de terrain.

Une première visite de terrain a permis aux étudiants de prendre connaissance de la richesse thématique de cette commune, et de se répartir le travail en trois dossiers :

- trois équipes réunissant treize étudiants ont travaillé sous la direction de Gérard Obers sur la planification communale et formulé leurs propositions de zonage pour le POS ;
- une équipe de six étudiants a analysé avec Hélène de la Roche, architecte-urbaniste, l'espace construit du bourg principal et les perspectives d'aménagement à cette échelle ;
- un groupe de quatre étudiants encadré par François Trusson, ingénieur agricole et responsable de secteur au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, dans le périmètre duquel se trouve Châtillon, a étudié les problèmes d'environnement.

Les membres de chaque groupe se sont organisés pour effectuer la collecte des données à Châtillon et auprès de divers services et administrations, faisant régulièrement avec l'enseignant responsable le point de l'avancement de leurs travaux, et ont élaboré un rapport écrit et divers documents graphiques. L'ensemble du travail a été présenté devant la municipalité et les enseignants en soutenance publique.

Analyses et propositions concernant l'environnement

Les équipes chargées du POS ont déjà dû faire une part aux problèmes d'environnement, car les premières analyses ont entre autres fait apparaître l'importance des contraintes pesant sur la commune : de vastes superficies sont occupées par les bois et les vignes d'appellation contrôlée Champagne ; toute la vallée alluviale de la Marne est en zone inondable ; un captage d'alimentation en eau potable nécessite un périmètre de protection.

L'ampleur de ces contraintes laissait relativement peu de latitude dans le découpage des zones naturelles du POS : zones ND à protéger, soit à cause de l'existence de risques et de nuisances (zone NDa inondable), soit à cause de la qualité des sites, et zones agricoles, Ncb surface viticole en appellation Champagne et Nca en polyculture. C'est uniquement aux dépens de cette dernière que pouvaient être délimitées les zones NA vouées à l'extension future des constructions, placées en

Le D.E.S.S. Urbanisme, Aménagement, Environnement de l'I.A.T.E.U.R.

Ce Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées préparé à l'Institut d'Aménagement du Territoire et d'Environnement de l'Université de Reims (I.A.T.E.U.R.) est un diplôme de 3ème cycle à finalité professionnelle. Il s'adresse à des étudiants titulaires de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent, recrutés sur dossier et après entretien avec un jury d'admission. Contrairement à la majorité des D.E.S.S., il se prépare en deux années complètes, conformément à la charte liant l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme à la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement en vue du renforcement des formations de ce type. Le cycle d'études se déroule en trois périodes :

- 1ère année : 6 modules d'enseignement Aménagement / Droit de l'urbanisme / Economie et société / Environnement / Finances locales / Micro-informatique ;
- stage de 3 mois dans un organisme d'aménagement ;
- 2ème année : rédaction d'un mémoire de recherche en liaison avec l'organisme d'accueil du stage + travail collectif en atelier.

La part de l'environnement dans le D.E.S.S. est donc plus ou moins importante en fonction du choix des étudiants, puisqu'elle peut additionner le module obligatoire de 1ère année, un atelier sur un dossier d'environnement (cf. article ci-dessous) et un mémoire de recherche représentant une spécialisation dans ce domaine.

continuité immédiate des zones urbanisées, de part et d'autre du bourg dans le cas de Châtillon. L'étude environnementale a été menée en deux étapes, l'analyse des richesses et l'évaluation des risques, donnant lieu chacune à diverses cartes analytiques, et conduisant à une synthèse générale. L'inventaire floristique et faunistique a fait apparaître une richesse biologique modeste mais variée et identifié des zones d'intérêt cynégétique. L'utilisation du sol agricole est caractérisée par l'expansion du vignoble, alors que les ressources sylvicoles, émietées entre de trop nombreux propriétaires, ne jouent qu'un rôle secondaire. L'eau potable est obtenue par deux forages dans la nappe alluviale. L'étude des risques a distingué les risques naturels liés aux mouvements de terrain et à l'érosion hydrique et ceux découlant des activités humaines, pollution des eaux et accumulation de déchets. Une carte de synthèse a défini des zones à risques et des zones à protéger, reprise par l'autre groupe pour la délimitation des zones du POS. Les propositions d'aménagement concernant le centre ont dû elles aussi prendre en compte les contraintes d'environnement : le risque important

de glissements de terrain au flanc de la butte portant la statue d'Urbain II a conduit à proposer l'abandon progressif des maisons de la zone menacée, car le coût exorbitant et l'efficacité incertaine inéluctable travaux de confortement semblent rendre inéluctable sa désurbanisation à long terme. Pour éviter que ne se crée un vide dommageable à l'équilibre de l'agglomération, le groupe a proposé d'organiser cette zone en y aménageant un "parking vert" et une aire de loisirs.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE DES TARNAUDS

La même année, un groupe de cinq étudiants a travaillé sous la direction de Marcel Bazin sur les perspectives d'aménagement de la rivière des Tarnauds, à l'est d'Épernay.

Une étude "sur commande"

Cette fois, l'initiative est venue des collectivités locales, plus précisément du Syndicat Intercommunal des Tarnauds présidé par M. Zimmerman, maire de Jâlons. Longue de 27 km avec ses deux affluents la Rivière Noire et la Noue Marnais,

cette rivière issue de la Somme-Soude au niveau de Jâlons, draine la partie méridionale de la vallée alluviale de la Marne avant de la rejoindre sur le territoire de la commune d'Épernay. Elle joue donc un rôle essentiel, lors des inondations périodiques de la vallée de la Marne, dans le retour des eaux vers la rivière principale en période de décrue.

La nécessité d'assurer son entretien a amené la constitution d'un syndicat intercommunal réunissant les neuf communes riveraines, avec pour objectif de limiter les submersions afin de protéger les terres cultivées en bordure de la rivière. Une série de travaux ont été réalisés en ce sens entre 1976 et 1989. Il s'agissait donc de faire le bilan de l'état actuel de la rivière de façon à établir le programme des travaux à engager ultérieurement.

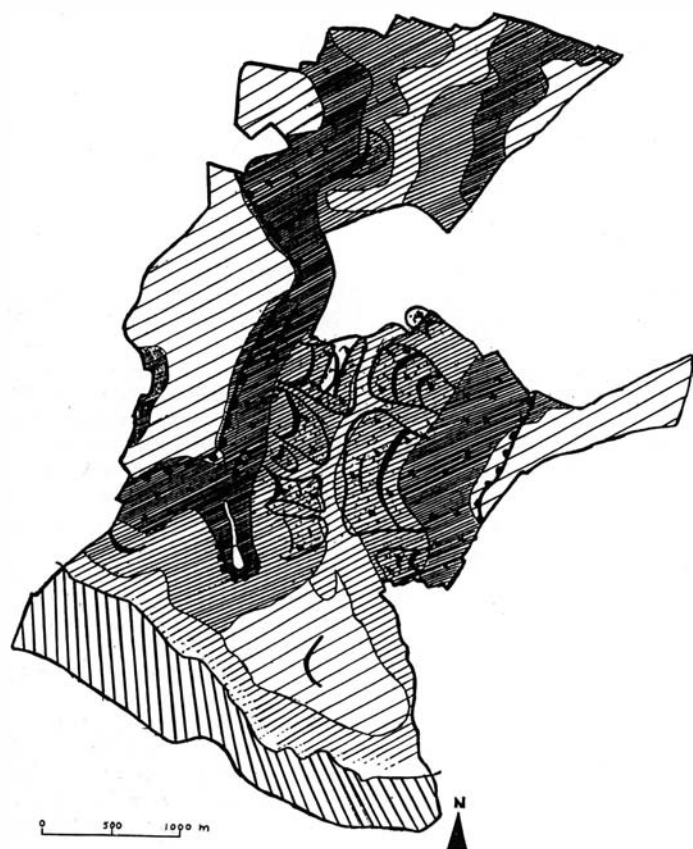
Démarche et propositions

L'équipe a donc travaillé en liaison avec le comité du syndicat de rivière, qui a tenu deux réunions, élargies à tous les partenaires concernés (DDAF et DDE responsables de la police des eaux, Agence de Bassin et Entente Marne permettant d'intégrer l'aménagement de la rivière dans un ensemble plus vaste, Conseil Général etc.), au début de l'étude pour en définir précisément les objectifs et à son terme pour prendre connaissance de ses conclusions. L'idée maîtresse a été de substituer à la réalisation épisodique de travaux lourds une politique de prévention associant un entretien systématique et des travaux plus limités.

La première phase a été consacrée à l'étude globale du milieu naturel et de l'utilisation du sol. Les alluvions quaternaires déposées sur le support crayeux du Sénonien sont entaillées en berges de 1 à 3 mètres de dénivellation, couvertes d'une flore ripicole classique et accueillant une faune assez riche, dont une population très nombreuse de ragondins dont les terriers menacent la stabilité des berges. Les principales occupations du sol de part et d'autre de la rivière sont les cultures intensives de maïs et autres céréales et les peupleraies, à côté de sections marécageuses, de bois alluviaux, de rares prairies et de carrières d'extraction de granulats.

Une étude de détail de l'état des berges a ensuite été entreprise en relevant tous les éléments de dégradation : berges érodées ou menacées par les terriers de ragondins, atterrissements importants, arbres en travers du lit ou menaçant de tomber, bande de passage rognée par l'extension inconsidérée des cultures ou obstruée par la végétation. A partir de là ont été identifiées trois catégories de sections nécessitant des travaux d'ampleur croissante :

- simple entretien et nettoyage pouvant être confié aux cantonniers communaux, qui doivent permettre d'éviter les travaux de restauration de type 2 et 3 exigeant l'utilisation de matériel plus lourd et le recours à des entreprises ;
- aménagement des berges rétablissant leur accessibilité ;
- confortement des berges par reboisement, voire par enrochement sur une très faible longueur.



LEGENDE DE LA CARTE DES GLISSEMENTS

FORMES ESSENTIELLES

- NICHE D'ARRACHEMENT
- CONVEXITE
- COULEE BOUEUSE
- CORNICHE

FORMATIONS SUPERFICIELLES

- LIMONS SABLEUX SOLIFLUES AVEC BLOCS DE MEULIERE
- MATRIÈRE ARGILO-MARNEUSE EMBALLANT DES ÉLÉMENTS CALCAIRES ET MEULIERE

LEGENDE DE LA CARTE DES RISQUES ET ZONE INONDABLE

- ZONE 1 : ZONE A FAIBLE RISQUE
- ZONE 2 : ZONE A RISQUE DE TASSEMENT DU SOL
- ZONE 3 : DOMAINE DES LOUPES DE GLISSEMENTS
- ZONE 4 : ZONE A RISQUE D'ÉBOULEMENTS ET DE GLISSEMENTS
- ZONE INONDÉE EN AVRIL 1983

Carte des risques.

INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE ET VALEUR OPÉRATIONNELLE

Quelles leçons peut-on tirer de ces deux expériences, et aussi des ateliers qui ont précédé ou suivi ? Leur intérêt pédagogique ne risque-t-il pas d'être en contradiction avec les besoins opérationnels réels ?

Une approche concrète de l'environnement

Dans tous les cas, ces ateliers ont permis de faire la synthèse des connaissances acquises au cours de la première année, non seulement en analysant sur le terrain les composantes du milieu naturel et leurs interrelations, mais aussi en comprenant leurs relations avec la structure socio-économique locale ou le contexte institutionnel. Un aspect essentiel pour s'initier à la pratique du métier de chargé d'études a été de prendre contact avec les divers services ayant des responsabilités en matière d'environnement.

En ce qui concerne les études communales, la dimension des communes faisant l'objet des ateliers a dû équilibrer deux soucis pédagogiques opposés : avoir une commune assez petite pour que le groupe d'étudiants puisse l'appréhender dans sa globalité, à la fois intellectuellement en percevant les divers aspects et physiquement en la parcourant aisément, de préférence à pied, mais en même temps assez grande pour présenter des sites et un environnement naturel variés, pour avoir une population au contenu socio-professionnel différencié et pour poser des problèmes d'une certaine complexité.

On peut également réunir des communes plus petites en un ensemble d'une certaine taille, en vue d'y étudier un problème particulier, ainsi l'état du lit et des berges de la rivière des Tarnauds, ou bien les extractions de matériaux dans la plaine du Perthois. Dans ce cas un centre d'intérêt supplé-

mentaire a été de prendre la mesure des problèmes d'intercommunalité, particulièrement délicats quand ils s'appliquent à l'environnement, car le milieu naturel ne se partage pas suivant les limites communales !

La dimension humaine

Il était donc essentiel de comprendre que le facteur humain est fondamental dans les questions d'environnement. Or le travail de terrain ouvrait également de larges possibilités de contact avec la population. Bien sûr les étudiants ne sont pas allés enquêter dans chaque famille, les services de l'INSEE sont là pour faire les recensements. Mais ils ont pu rencontrer des personnes représentatives des différentes catégories socio-professionnelles, comme de divers types de comportement vis-à-vis de l'environnement, sous-tendus par des tendances idéologiques variées.

Ils se sont efforcés d'intégrer à leurs propositions les aspirations de la population, ce qui devient par exemple beaucoup plus difficile dans un quartier urbain où il est le plus souvent nécessaire de passer par l'intermédiaire d'associations locales. C'est ainsi que le choix du "reverdissement" partiel de la zone centrale de Châtillon a été inspiré par le besoin d'air et de verdure exprimé par des habitants de ce centre au paysage très minéral. La nécessité d'une information voire d'une éducation du public face à certains dossiers est également apparue de façon très concrète.

Aboutir à des résultats concrets ?

On pourra objecter que si les élus ont bien accueilli nos étudiants, c'est peut-être parce qu'ils ne voyaient dans tout cela qu'un jeu improductif mais inoffensif. En fait les étudiants intéressés par ce qu'ils découvriraient ont su se faire prendre au sérieux. Certes ils n'ont pas toujours pu produire

des documents directement applicables, tout simplement parce qu'ils intervenaient alors que des procédures de révision du POS étaient déjà bien engagées. La confrontation avec les élus a d'ailleurs permis à chaque fois de comparer les conclusions des groupes d'atelier aux documents officiels.

Mais les élus eux-mêmes ont apprécié la liberté de jugement des étudiants affranchis des pesanteurs sociologiques et politiques locales, ce qui ne les empêche pas de les percevoir. Leurs positions ont pu contribuer à conforter les élus dans certaines de leurs décisions ou inversement à infléchir leurs points de vue en élargissant la gamme des possibles. Ainsi à Ay les étudiants ont exprimé leurs doutes sur les possibilités d'implantation d'une zone d'activités dans la plaine inondable, et ont formulé une contre-proposition qui a éveillé l'intérêt des responsables municipaux.

De même dans les études communales l'approche globale initialement adoptée pour son intérêt pédagogique peut venir élargir la vision trop sectorielle de responsables obnubilés par un dossier précis.

Il faudrait cependant se garder de tout triomphalisme, car ces ateliers donnent essentiellement une ouverture aux questions d'environnement, mais seuls les étudiants qui ont parallèlement préparé un mémoire de recherche sur un sujet spécifique d'environnement (cf. liste en annexe) peuvent être à bon droit considérés comme des spécialistes dès la fin de leur cycle d'études.

Marcel BAZIN

**Directeur de l'Institut d'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement de
l'Université de Reims (I.A.T.E.U.R.).**

Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement

"L'Initiation à l'Environnement", rentre-t-elle dans le thème de notre numéro ? Education et Formation, certains voudraient que les domaines soient bien délimités et les appellations contrôlées. Que des organismes de structures différentes aient besoin de dénominations différentes, c'est normal, mais en matière d'acquisition et de progrès des connaissances et surtout lorsqu'il s'agit d'Environnement, les limites sont floues.



Les CPIE, Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement conduisent des travaux scientifiques et techniques sur les sujets sensibles de l'Environnement et du patrimoine ; par exemple, le CPIE des pays du Vaucluse établit un programme pour la réhabilitation des terrasses de culture en Provence, face à la déprise agricole. Ils créent de nouveaux outils de mise en valeur des patrimoines, tels que : une structure de gestion des

marais du littoral charentais - des propositions d'aménagement des rives du Trieux en Bretagne - des actions de réhabilitation et d'aménagement de villages en Savoie. Acteurs très présents dans leur région, ils élaborent des propositions d'aménagement, en respectant les contraintes inhérentes à la vie économique et la protection de l'environnement. Ils conduisent des études de mise en valeur de sites fragiles ou remarquables : études de développement touristique de la Vallée de l'Authie - études d'impact du remembrement en Alsace ou dans le Cantal - études des pratiques touristiques dans la région de l'Isle Crémieu - opérations groupées d'aménagement foncier/environnement.

Certaines opérations pilotes sont conduites avec le soutien de la Commission des Communautés Européennes... Dans une démarche à la fois scientifique, théorique, pratique sensible et culturelle les CPIE élaborent des programmes et des

outils pédagogiques adaptés et renouvelés en permanence, des formations liées à de nouveaux métiers tels que agents de l'environnement, guides-interpètes. Nés il y a 20 ans, on compte aujourd'hui 40 CPIE dans toute la France avec des spécialisations en rapport avec les richesses de la région. Les CPIE organisent des classes vertes, mais aussi des stages d'été, destinés aux animateurs, des animations (vélo, photographie, canoë-kayak, etc.) des activités scientifiques concernant l'environnement (météorologie, astronomie) avec des compétences de toutes disciplines, des pratiques de découvertes vivantes, une initiation en prise directe. Les CPIE sont en pleine expansion.



Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement
2, rue Washington, 75008 Paris.